

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 29 MARS 2017
COMPTE-RENDU ANALYTIQUE**

Date de convocation : 23 mars 2017

Date d'affichage : 23 mars 2017

Conseillers en exercice : 27

présents : 20

votants : 24 (20+ 4 pouvoirs)

Etaient présent(e)s : MMES MM. Louis COSYNS, Marie-Pierre RICHER, Michel LETROU, Elodie TERRASSON, Simone CARRE, Philippe PIET, Gaël BELLEUT, Céline VINADELLE, David CHASSET, Françoise FOUCHARD, François LAUDAT, Jean PREAU, Alain SIGURET, DE LAMMERVILLE Marie, Louise DA MAIA, Jacques DARONNAT, Danièle MARTINEZ, Cédric JOUCAVIEL, Joëlle MATHIEU, Alain GRENIER.

Absent(e)s ayant donné pouvoir: MMES MM. Julien VIGOT à Elodie TERRASSON, Cécile DUPLESSY à Céline VINADELLE, Carole CHAMPCOURT à Marie-Pierre RICHER, Jeanine CAZUC à Simone CARRE.

Absents Excusés : Néant.

Absents : MME MM. Christelle DELOUCHE, Gaël JACOB, Patrice GALANT.

Secrétaire de séance : M. Gaël BELLEUT.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 février 2017

Délibérations

Rapporteur M. PIET

17/16 - Approbation du compte de gestion 2016 : Commune

17/17 - Approbation du compte de gestion 2016 : Eau

17/18 - Approbation du compte de gestion 2016 : Assainissement

17/19 - Approbation du compte de gestion 2016 : SPANC

Rapporteur Mme RICHER

17/20 - Approbation du compte administratif 2016 : Commune

17/21 - Approbation du compte administratif 2016 : Eau

17/22 - Approbation du compte administratif 2016 : Assainissement

17/23 - Approbation du compte administratif 2016 : SPANC

Rapporteur M. BELLEUT

17/24 - Affectation des crédits du résultat antérieur 2016 : Commune.

17/25 - Affectation des crédits du résultat antérieur 2016 : Eau.

17/26 - Affectation des crédits du résultat antérieur 2016 : Assainissement

17/27 - Affectation des crédits du résultat antérieur 2016 : SPANC

M. le Maire

17/28 - Vote des taux des impositions directes locales pour 2017

17/29 - Vote du budget primitif ville pour l'exercice 2017

17/30 - Vote du budget primitif du service annexe de l'eau pour l'exercice 2017

17/31 - Vote du budget primitif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017

17/32 - Vote du budget primitif du SPANC pour l'exercice 2017

Rapporteur M. LAUDAT

17/33 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à diverses associations pour l'année 2017

Rapporteur Mme CARRE

17/34 - Centre de loisirs - fixation des tarifs des petites vacances de Février, Pâques, et Toussaint, pour l'année 2017

Rapporteur Mme DELOUCHE

17/35 - Centre de loisirs - été 2017 - organisation et participation des familles

17/36 - Séjours de vacances - été 2017 - organisation et participation des familles

M. le Maire

17/37 - Indemnités des élus et revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction publique

17/38 - Régularisation cessions de biens de 2011 et 2013

Rapporteur Mme TERRASSON

17/39 - Convention avec les Amis du Vieux DUN pour la rénovation de la statue de ST JEAN-BAPTISTE

Rapporteur M. LETROU

17/40 - SDE 18 - Plans de financement - Dossier N°2015-05-223 - Dissimulation des réseaux électriques et de télécommunication et Restitution de l'éclairage public rue des Dahlias

17/41 - SDE 18 - Plan de financement - Dossier N°2017-05-021 - Rénovation de l'éclairage public (Plan REVE) - rues de l'Ermitage et du Colombier et route de Bourges

M. le Maire

17/42 - Installation d'un système de vidéoprotection - 2^{ème} tranche - Plan de financement 2017

Rapporteur M. CHASSET

17/43 - Extension du complexe sportif Maurice PINSON - Plan de financement 2017

**_*_*_*

17/16 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 : COMMUNE

Rapporteur - M. PIET : Le rapporteur rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que **toutes les opérations sont justifiées**.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2016** au 31 décembre **2016** ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

17/17 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 : EAU

Rapporteur - M. PIET : Le rapporteur rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que **toutes les opérations sont justifiées**.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2016** au 31 décembre **2016** ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

17/18 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 : ASSAINISSEMENT

Rapporteur - M. PIET : Le rapporteur rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que **toutes les opérations sont justifiées**.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2016** au 31 décembre **2016** ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

17/19 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 : SPANC

Rapporteur - M. PIET : Le rapporteur rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées

et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que **toutes les opérations sont justifiées**.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2016** au 31 décembre **2016** ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

17/20 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : COMMUNE

Sous la présidence de Madame Marie-Pierre RICHER - 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Louis COSYNS - Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Donne acte à Madame Marie-Pierre RICHER de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau page suivante ;

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau page suivante.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	3 521 554.81	3 838 404.04	736 966.14	527 218.53
Résultat de l'exercice		316 849.23	209 747.61	
Résultat antérieur reporté		245 510.00	55 339.52	
TOTAUX	3 521 554.81	4 083 914.04	792 305.66	527 218.53
Résultats définitifs		+562 359.23	-265 087.13	

Les résultats s'établissent à l'issue de l'exercice 2016 en Fonctionnement à +562 359.23 € et en Investissement à -265 087.13 €.

Ces résultats sont corrigés de la réintégration des résultats du budget annexe de l'Usine Chasset clôturé et dissous par délibération en date du 20/09/2016 à hauteur de -189 055.79 € en Fonctionnement et de +200 306.86 € en Investissement.

Soit un résultat de clôture définitif pour le budget communal avec la réintégration des résultats de l'Usine Chasset de:

en Fonctionnement : $562\,359.23 - 189\,055.79 = +373\,303.44$ €

en Investissement : $-265\,087.13 + 200\,306.86 = -64\,780.27$ €

Vote à l'unanimité

17/21 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : EAU

Sous la présidence de Madame Marie-Pierre RICHER - 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Louis COSYNS - Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Donne acte à Madame Marie-Pierre RICHER de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau page suivante ;

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau page suivante.

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	309 884.15	348 970.27	82 661.10	188 559.16
Résultat de l'exercice		39 086.12		105 898.06
Résultat antérieur reporté			14 882.53	
TOTAUX	309 884.15	348 837.39	97 543.63	188 559.16
Résultats définitifs		+39 086.12		+91 015.53

Soit un résultat de clôture définitif pour le budget eau de :

en Fonctionnement : **+39 086.12** €

en Investissement : **+91 015.53** €

Vote à l'unanimité

17/22 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Madame Marie-Pierre RICHER - 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Louis COSYNS - Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Donne acte à Madame Marie-Pierre RICHER de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau page suivante ;

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau page suivante.

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	304 938.71	348 863.06	128 378.72	279 709.83
Résultat de l'exercice		43 924.35		151 331.11
Résultat antérieur reporté		10 500		107 449.65
TOTAUX	304 938.71	359 363.06	128 378.72	387 159.48
Résultats définitifs		54 424.35		258 780.76

Soit un résultat de clôture définitif pour le budget assainissement de :

en Fonctionnement : **+54 424.35 €**

en Investissement : **+258 780.76 €**

Vote à l'unanimité

17/23 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : SPANC

Sous la présidence de Madame Marie-Pierre RICHER - 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Louis COSYNS - Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Donne acte à Madame Marie-Pierre RICHER de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau page suivante ;

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau page suivante.

	EXPLOITATION	
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	19 878.78	30 289.52
Résultat de l'exercice		10 410.74
résultat antérieur reporté		44 785.42
TOTAUX	19 878.78	75 074.94
Résultats de clôture cumulés		55 196.16
TOTAUX CUMULES	19 878.78	75 074.94
Résultats définitifs		55 196.16

Soit un résultat de clôture définitif pour le budget SPANC de **+55 196.16 €** en Fonctionnement.

Vote à l'unanimité

17/24 - AFFECTATION DES CREDITS DU RESULTAT ANTERIEUR 2016 : COMMUNE

Rapporteur - M. BELLEUT : Les résultats d'exécution cumulés avec la réintégration des résultats de l'Usine Chasset sur l'exercice 2016 s'établissent ainsi :

en Fonctionnement **+373 303.44 €** et en Investissement **-64 780.27 €**.

Les Restes à Réaliser en Investissement sur le Budget Commune s'établissent à 328 528 € en dépenses et 184 976.75 € en recettes.

Le besoin de financement s'établit donc à : $(328\,528 + 64\,780.27) - 184\,976.75 = 208\,331.52$ €.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 sera affecté pour 208 331.52 au compte 1068 de la section investissement pour couvrir le besoin de financement et pour 164 971.92 € $(373\,303.44 - 208\,331.52)$ au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget 2017.

Vote à l'unanimité

17/25 - AFFECTATION DES CREDITS DU RESULTAT ANTERIEUR 2016 : EAU

Rapporteur - M. BELLEUT : Les résultats d'exécution cumulés sur l'exercice 2016 s'établissent ainsi :

en Exploitation à **+39 086.12 €** et en Investissement à **+91 015.53 €**.

Les Restes à Réaliser en Investissement s'établissent à 129 623 € en dépenses.

Le besoin de financement s'établit donc à : $129\,623 - 91\,015.53 = 38\,607.47$ € en dépenses d'investissement.

L'excédent d'exploitation de l'exercice 2016 sera affecté au compte 1068 de la section investissement du budget 2017 pour 38 607.47 € afin de couvrir le besoin de financement et pour 478.65 € $(39\,086.12 - 38\,607.47)$ au compte 002 en recettes d'exploitation.

Quant à l'excédent d'investissement de l'exercice 2016 sera affecté au compte 001 de la section investissement pour 91 015.53 €.

Vote à l'unanimité

17/26 - AFFECTATION DES CREDITS DU RESULTAT ANTERIEUR 2016 : ASSAINISSEMENT

Rapporteur - M. BELLEUT: Les résultats d'exécution cumulés sur l'exercice 2016 s'établissent ainsi :

en Exploitation à **+54 424.35 €** et en Investissement à **+258 780.76 €**.

Les Restes à Réaliser en Investissement s'établissent à 289 017 € en dépenses et 3 243 € en recettes.

Le besoin de financement s'établit donc à : $289\,017 - (258\,780.76 + 3\,243) = 26\,993.24$ € en dépenses d'investissement.

L'excédent d'exploitation de l'exercice 2016 sera affecté au compte 1068 de la section investissement du budget 2017 pour 26 993.24 afin de couvrir le besoin de financement et pour 27 431.11 € ($54\,424.35 - 26\,993.24$) au compte 002 en recettes d'exploitation.

Quant à l'excédent d'investissement de l'exercice 2016 d'un montant de 258 780.76 € sera affecté au compte 001 de la section investissement du budget 2017.

Vote à l'unanimité

17/27 - AFFECTATION DES CREDITS DU RESULTAT ANTERIEUR 2016 : SPANC

Rapporteur - M. BELLEUT: L'excédent d'exploitation de l'exercice 2016 d'un montant de **55 196.16 €** sera affecté au compte 002 de la section exploitation.

Vote à l'unanimité

17/28 - VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES POUR 2017

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de maintenir, sans augmentation, le taux des trois taxes locales comme suit pour 2017 :

Taxes à percevoir	Taux (%)	Base	Produit
Taxe d'habitation	16.58	3 611 000	598 704
Foncier bâti	14.23	2 931 000	417 081
Foncier non bâti	36.02	183 500	66 097
CFE	20.36	381 600	77 694

Vote à l'unanimité

17/29 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE POUR L'EXERCICE 2017

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

COMMUNE

- section fonctionnement : Dépenses et Recettes : 3 989 886.72 €.

- section investissement : Dépenses et Recettes : 1 320 103.61 €.

Vote : Pour : 20

Contre : 2 (Mme MATHIEU, M. GRENIER)

Abstention : 2 (Mme MARTINEZ, M. JOUCAVIEL)

17/30 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2017

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

EAU

- section exploitation : Dépenses et Recettes : 357 496.09 €.

- section investissement : Dépenses et Recettes : 239 169.09 €.

Vote à l'unanimité

17/31 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2017

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

ASSAINISSEMENT

- section exploitation : Dépenses et Recettes : 374 264.53 €.

- section investissement : Dépenses et Recettes : 543 559.22 €.

Vote à l'unanimité

17/32 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SPANC POUR L'EXERCICE 2017

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

SPANC

- section exploitation : Dépenses et Recettes : 86 196.16 €.

Vote à l'unanimité

**17/33 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DIVERSES ASSOCIATIONS
POUR L'ANNEE 2017**

Rapporteur - M. LAUDAT : Le rapporteur expose qu'après examen par la commission des finances réunie le 22 mars 2017, il est proposé d'allouer, pour l'année 2017, une subvention de fonctionnement à diverses associations afin de leur permettre de poursuivre leurs activités.

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré :

-décide d'allouer une subvention de fonctionnement à diverses associations conformément au tableau ci-dessous.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ADMR	152,50
ASS DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	152,50
ASS DES PARALYSES DE FRANCE	99,00
ASS DES PARENTS D'ELEVES de L'ENSEIGNEMENT LIBRE	200,00
ASS SPORTIVE LE COLOMBIER UNSS	610,00
COMITE DES FETES DE DUN SUR AURON	2 440,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (CDAC)	300,00
D'1 ART A L'AUTRE	305,00
COOPERATIVE DES ECOLES PUBLIQUES	267,00
CYCLOTOURISTES DUNOIS	133,00
DDEN DU CANTON DE DUN SUR AURON	300,00
ECOLE DE MUSIQUE CANTONALE	5 500,00
FSE DU COLLEGE	203,00
GYM VOLONTAIRE DUNOISE	300,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	610,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS FESTIVITES	503,00
JUDO CLUB DE DUN	1 295,00
LE CLOS DES POUSSINS	15 000,00
SNEMM (Section Nationale des Médailleurs Militaires)	79,00
PHILATEPOESIE - CARTOPHILIE	122,00
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	76,00
BERRY FM	250,00
SIPS	2 592,00
ABCD (Basket)	800,00
TCRD (Tennis)	800,00
AMICALE PETANQUE DUNOISE	185,25
TRI SUD 18	760,00
UNAFAM	76,00
UNION DES PECHEURS A LA LIGNE	400,00
UNION MUSICALE DUNOISE	2 287,00
UNION SPORTIVE ECOLE PRIMAIRE	198,00
UNION SPORTIVE DUNOISE	3 832,00
LE RELAIS (correspondant social gendarmerie)	800,00
TOTAL	41 627,25

Vote à l'unanimité

Abstention : 2 (Mme MATHIEU, M. GRENIER)

MM. LAUDAT et LETROU et MME MARTINEZ, présidents d'associations ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote.

**17/34 - CENTRE DE LOISIRS - FIXATION DES TARIFS DES PETITES VACANCES
DE FEVRIER, PAQUES ET TOUSSAINT, POUR L'ANNEE 2017**

Rapporteur - MME CARRE : Le rapporteur expose que pour tenir compte des nouveaux coefficients familiaux notifiés par la CAF, il est proposé au conseil municipal de fixer la participation des familles, pour le centre de loisirs pour l'année 2017, des petites vacances de Février, Pâques et Toussaint ainsi que le supplément pour les sorties.

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide :

-de fixer la participation des familles, pour le centre de loisirs pour l'année 2017, des petites vacances de Février, Pâques et Toussaint ainsi que le supplément pour les sorties dans les conditions fixées dans le tableau ci-dessous :

1^{ER} SEMESTRE 2017 (DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN) Prix Journée	Prix de Revient Prévisionnel	Reste à charge	Prix Journée Enfants Hors Régime Général et MSA	Prestation de Service CAF et MSA	FATL*	Prix Journée Enfants Régime Général et MSA
Dun Sans Bon RG et MSA	25,00	14,50		3,30		7,20
Dun Sans Bon HRG et MSA	25,00	14,50	10,50			
Dun Avec Bons QF1 < à 340 €	25,00	13,50		3,30	5,00	3,20
Dun Avec Bons 341 € ≤ QF2 < 586 €	25,00	13,50		3,30	3,00	5,20
Ext Dun Sans Bon RG et MSA	25,00	6,50		3,30		15,20
Ext Dun Sans Bon HRG et MSA	25,00	6,50	18,50			
Ext Dun Avec Bons QF1 < à 340 €	25,00	6,50		3,30	5,00	10,20
Ext Dun Avec Bons 341 € ≤ QF2 < 586 €	25,00	6,50		3,30	3,00	12,20

Tarif sorties : 5,00 € pour les sorties

1^{ER} SEMESTRE 2017 (DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN) Prix Demi-Journée	Prix de Revient Prévisionnel	Reste à charge	Prix 1/2 Journée pour les moins de 7 ans Hors Régime Général et MSA	Prestation de Service CAF et MSA	FATL*	Prix 1/2 Journée pour les moins de 7 ans Régime Général et MSA
Dun Sans Bon RG et MSA	25,00	17,85		1,65		5,50
Dun Sans Bon HRG et MSA	25,00	17,85	7,15			
Dun Avec Bons QF1 < à 340 €	25,00	18,35		1,65	2,50	2,50
Dun Avec Bons 341 € ≤ QF2 < 586 €	25,00	18,35		1,65	1,50	3,50
Ext Dun Sans Bon RG et MSA	25,00	13,00		1,65		10,35
Ext Dun Sans Bon HRG et MSA	25,00	13,00	12,00			
Ext Dun Avec Bons QF1 < à 340 €	25,00	13,00		1,65	2,50	7,85
Ext Dun Avec Bons 341€ ≤ QF2 < 586 €	25,00	13,00		1,65	1,50	8,85

*Fonds d'Aide au Temps Libre (CAF)

2^{EME} SEMESTRE 2017 (DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DECEMBRE) Prix Journée	Prix de Revient Prévisionnel	Reste à charge	Prix Journée Enfants Hors Régime Général et MSA	Prestation de Service CAF et MSA	FATL*	Prix Journée Enfants Régime Général et MSA
Dun Sans Bon RG et MSA	25,00	14,50		3,30		7,20
Dun Sans Bon HRG et MSA	25,00	14,50	10,50			
Dun Avec Bons QF1 < à 400 €	25,00	13,50		3,30	5,00	3,20
Dun Avec Bons 401 € ≤ QF2 < 586 €	25,00	13,50		3,30	3,00	5,20
Ext Dun Sans Bon RG et MSA	25,00	6,50		3,30		15,20
Ext Dun Sans Bon HRG et MSA	25,00	6,50	18,50			
Ext Dun Avec Bons QF1 < à 400 €	25,00	6,50		3,30	5,00	10,20
Ext Dun Avec Bons 401 € ≤ QF2 < 586 €	25,00	6,50		3,30	3,00	12,20

Tarif sorties : 5,00 € pour les sorties

2^{EME} SEMESTRE 2017 (DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DECEMBRE) Prix Demi-Journée	Prix de Revient Prévisionnel	Reste à charge	Prix 1/2 Journée pour les moins de 7 ans Hors Régime Général et MSA	Prestation de Service CAF et MSA	FATL*	Prix 1/2 Journée pour les moins de 7 ans Régime Général et MSA
Dun Sans Bon RG et MSA	25,00	17,85		1,65		5,50
Dun Sans Bon HRG et MSA	25,00	17,85	7,15			
Dun Avec Bons QF1 < à 400 €	25,00	18,35		1,65	2,50	2,50
Dun Avec Bons 401 € ≤ QF2 < 586 €	25,00	18,35		1,65	1,50	3,50
Ext Dun Sans Bon RG et MSA	25,00	13,00		1,65		10,35
Ext Dun Sans Bon HRG et MSA	25,00	13,00	12,00			
Ext Dun Avec Bons QF1 < à 400 €	25,00	13,00		1,65	2,50	7,85
Ext Dun Avec Bons 401 € ≤ QF2 < 586 €	25,00	13,00		1,65	1,50	8,85

*Fonds d'Aide au Temps Libre (CAF)

La présente délibération modifie et complète la n°201686 du 07/12/2016 déposée en Préfecture sous le n°018-211800875-20161207-DEL-201686-DE.

Vote à l'unanimité

Rapporteur - MME RICHER : Le rapporteur expose que le centre de loisirs accueillera les enfants de 3 à 17 ans. L'accueil sera assuré pendant les vacances d'été, soit du lundi 10 juillet au vendredi 18 août 2017, avec un forfait semaine comme les années précédentes.

Après avis de la commission enfance/jeunesse - vie associative, réunie le 22 février 2017, il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs de participation des familles au centre de loisirs, pour l'été 2017.

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide :

-de fixer les tarifs de participation des familles au centre de loisirs, pour l'été 2017, récapitulés dans le tableau ci-dessous en fonction d'un quotient familial calculé comme suit :

(Salaire mensuel net + prestations familiales (sauf allocation logement) + autres ressources telles que pensions alimentaires divisé par le Nombre de personnes vivant au foyer)

- de fixer le tarif « supplément pour sorties », comme précisé dans le tableau récapitulatif

(Les participations des comités d'entreprises, des comités d'œuvres sociales, des communes extérieures peuvent venir en déduction de ces prix de journée)

Les tarifs s'entendent repas compris

FORFAIT JOURNEE	Prix de Revient Prévisionnel	Reste à charge	Prestation de Service CAF et MSA	FATL*	Régime général et MSA		Hors régime général et MSA	
					Prix journée	Forfait semaine	Prix journée	Forfait semaine
Dun Sans Bon RG et MSA	39,23	24,62	4,31		10,30	51,50		
Dun Sans Bon HRG et MSA	39,23	24,62					14,38	71,90
Dun Avec Bons : QF1 < à 400€	39,23	24,62	4,31	5,00	5,30	26,50		
Dun Avec Bons : 401 € ≤ QF2 < 586 €	39,23	24,62	4,31	3,00	7,30	36,50		
Ext Dun Sans Bon RG et MSA	39,23		4,31		34,92	174,60		
Ext Dun Sans Bon HRG et MSA	39,23						39,00	195,00
Ext Dun Avec Bons : QF1 < à 400 €	39,23		4,31	5,00	29,92	149,60		
Ext Dun Avec Bons : 401 € ≤ QF2 < 586€	39,23		4,31	3,00	31,92	159,60		

Les arrhes sont à verser à l'inscription et non remboursables en cas de désistement

Arrhes forfait semaine	26,50 €
Arrhes 1/2 forfait semaine	13,25 €

Sorties	7,50 €
	par enfant

FORFAIT ½ JOURNEE	Prix de Revient Prévisionnel	Reste à charge	Prestation de Service CAF et MSA	FATL*	Régime général et MSA		Hors régime général et MSA	
					Prix 1/2 journée	1/2 Forfait semaine	Prix 1/2 journée	1/2 Forfait semaine
Dun Sans Bon RG et MSA	36,12	28,81	2,16		5,15	25,75		
Dun Sans Bon HRG et MSA	36,12	28,81					7,19	35,95
Dun Avec Bons : QF1 < à 400€	36,12	28,81	2,16	2,50	2,65	13,25		
Dun Avec Bons : 401 € ≤ QF2 < 586 €	36,12	28,81	2,16	1,50	3,65	18,25		
Ext Dun Sans Bon RG et MSA	36,12		2,16		17,46	87,30		
Ext Dun Sans Bon HRG et MSA	36,12						19,50	97,50
Ext Dun Avec Bons : QF1 < à 400 €	36,12		2,16	2,50	14,96	74,80		
Ext Dun Avec Bons : 401 € ≤ QF2 € < 586€	36,12		2,16	1,50	15,96	79,80		

*Fonds d'Aide au Temps Libre (CAF)

Vote à l'unanimité

17/36 - SEJOURS DE VACANCES - ETE 2017 - ORGANISATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES

Rapporteur - MME RICHER : Le rapporteur expose que dans le cadre du centre de loisirs, des séjours de vacances seront organisés pendant l'été 2017, sur les sites suivants :

- camp équestre (7-16 ans) au Rio Javar à Farges Allichamps, du 31 juillet au 04 août 2017
- camp à l'étang de Goule (à partir de 7 ans) du 17 juillet au 21 juillet 2017

En conséquence, il convient de fixer les tarifs de participation des familles.

Le conseil municipal, entendu l'exposé, vu l'avis de la commission enfance jeunesse réunie le 22 février 2017 et après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les tarifs de participation des familles pour les séjours de vacances été 2017, comme récapitulés dans le tableau ci-dessous
- d'instaurer le versement d'arrhes à l'inscription par les familles et d'en fixer le montant à 5 €

(La participation des comités d'entreprises et des comités d'œuvres sociales peuvent venir en déduction des prix des séjours, ainsi que l'aide au temps libre de la CAF et de l'aide MSA).

TARIFS EN €UROS						
DUN SANS BON	DUN AVEC BON QF1 QF < 400€	DUN AVEC BON QF2 401€<QF<586€	EXTERIEUR A DUN SANS BON	EXTERIEUR A DUN AVEC BON QF1 QF < 400€	EXTERIEUR A DUN AVEC BON QF2 401€<QF<586€	
	19€ par jour	17€ par jour		19€ par jour	17€ par jour	
CAMP EQUESTRE (7-16 ans) au RIO JAVAR A FARGES-ALLICHAMPS	153.00	58.00	68.00	203.00	108.00	118.00
CAMP A L'ETANG DE GOULE (à partir de 7 ans)	100.00	5.00	15.00	150.00	55.00	45.00
ARRHES	5.00					

Les arrhes sont à verser à l'inscription et non remboursables en cas de désistement

Vote à l'unanimité

17/37 - INDEMNITES DES ELUS ET REVALORISATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
--

M. le Maire explique à l'assemblée que le décret n°2017-85 du 26/01/2017 a modifié l'indice brut terminal servant de base de calcul des indemnités de fonction des élus locaux qui est passé de 1015 à 1022.

Afin de tenir compte de cette modification, il convient de modifier et compléter les décisions précédentes prises dans ce domaine avec une nouvelle délibération faisant référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique » et récapitulant leur contenu (délibérations 082014 et 092014 du 03/04/2014, 201559 et 201560 du 14/09/2015 et 201703 du 09/02/2017).

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide:

- d'acter le principe de déroger à la loi en fixant un taux d'indemnité pour le maire et le 1^{er} adjoint inférieur au taux maximal.
- de fixer le taux de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- de majorer de 15 % cette indemnité du fait de la qualité de bureau centralisateur de la commune.
- de fixer le taux de l'indemnité de fonction allouée au 1^{er} Adjoint à 20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- de majorer de 15 % cette indemnité du fait de la qualité de bureau centralisateur de la commune.
- de fixer le taux de l'indemnité de fonction allouée au 2^{ème} Adjoint et au 3^{ème} Adjoint à 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- de fixer le montant de l'indemnité de fonction allouée à M. CHASSET, conseiller municipal délégué, à hauteur de 4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Vote : pour : 20

contre : 4 (Mme MARTINEZ, M. JOUCAVIEL, Mme MATHIEU, M. GRENIER)

Annexe à la délibération du 29 mars 2017

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

(Article 78 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

ARRONDISSEMENT : ST AMAND-MONTROND

CANTON : DUN-SUR-AURON

COMMUNE de DUN-SUR-AURON

POPULATION (*totale au dernier recensement*) : 4 011

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) : 4 683.48 €

(indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints)

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du maire	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
M. COSYNS Louis	53% - 2 051.45 €	15%	60.95% - 2 359.16 €

B. Adjoints au maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation :

bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
1er adjoint : RICHER Marie-Pierre	20 % - 774.13 €	15%	23% - 890.25€
2 e adjoint : LETROU Michel	22% - 851.54 €	0	22% - 851.54 €
3° adjoint : TERRASSON Elodie	22% - 851.54 €	0	22% - 851.54 €

C. conseiller municipal délégué

Nom des bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
M. CHASSET David	4% - 154.82	0	4% - 154.82

D. MONTANT TOTAL ALLOUE (hors majoration) : 4 683.48 €

(indemnité du maire + total des indemnités des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation)

Fait à DUN-SUR-AURON le 29 mars 2017.

Le Maire,

Louis COSYNS

17/38 - RÉGULARISATION CESSIONS DE BIENS DE 2011 ET 2013

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que trois biens ont fait l'objet d'une cession avec constatation des écritures de moins-values sans tenir compte des amortissements effectués :

- inventaire "191998" de 17466.08 € compte 2182
- inventaire "00172009" de 1289.00 € compte 2158
- inventaire "472008" de 416.21 € compte 2158

Une plus-value avec émission d'un titre au compte 192 de 300 € + 5980 € + 119.60 € aurait dû être constatée et non une moins-value.

Ainsi pour régulariser ces opérations sur exercices antérieurs soit :

- les moins-values émises à tort soit débits au compte 192 (989+11486.08+296.61)=TOTAL 12 771.69 €
- les plus-values soit (300+5 980+119.60)= TOTAL 6 399.60 €
- les dépenses émises à tort au compte 675 soit (1 289 + 17 466.08 + 416.21)= Total 19 171.29 €

Il convient de réaliser des opérations d'ordre NON BUDGETAIRE en passant les écritures d'ordre mouvementant le compte 1068 suivantes:

-Débit au compte 1068 et crédit au compte 192 pour 19 171.29 € (soit opérations de plus-value 6 399.60 € (300+5 980+119.6) et régularisation des moins-values (989+11 486.08+296.61).

-Débit au compte 2158 pour 1 289 € + 416.21 € et débit au compte 2182 pour 17 466.08 € et crédit au compte 1068 pour 19 171.29 afin de réintégrer les biens aux comptes 2158 et 2182 pour pouvoir réaliser la reprise des amortissements aux comptes 28182 et 28158.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide :

-d'autoriser ces écritures comptables.

Vote à l'unanimité

17/39 - CONVENTION AVEC LES AMIS DU VIEUX DUN POUR LA RENOVATION DE LA STATUE DE ST JEAN-BAPTISTE

Rapporteur - MME TERRASSON : Le rapporteur expose à l'assemblée que l'Association des Amis du Vieux Dun souhaite participer financièrement à la rénovation de la statue de ST JEAN-BAPTISTE. C'est pourquoi il convient d'établir une convention entre les deux parties afin de fixer les conditions de versement de cette participation financière.

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré:

-autorise M. le Maire ou à défaut un de ses adjoints, à signer cette convention.

Vote à l'unanimité

17/40 - SDE 18 - PLANS DE FINANCEMENT - DOSSIER N°2015-05-223 - DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATION ET RESTITUTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES DAHLIAS

Rapporteur - M. LETROU: Le rapporteur expose à l'assemblée les plans de financement du dossier n°2015-05-223 - Dissimulation des réseaux électriques et de télécommunication et Restitution de l'éclairage public rue des Dahlias.

- travaux de dissimulation des réseaux électriques, d'un montant prévisionnel de 13 491.25 € HT avec une prise en charge par le SDE18 de 8 094.75 € (60%) et une participation de la commune de 5 396.50 € (40%) ;
- travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication, d'un montant prévisionnel de 2 518.99 € HT soit 3 022.78 € TTC à la charge de la commune;
- travaux de restitution de l'éclairage public :
 - Dans le périmètre du plan REVE : montant prévisionnel de 8 523.50 € HT avec une participation de la collectivité de 2 557.05 € (30%) et une prise en charge du SDE18 de 5 966.45 € (70%) ;
 - Hors plan REVE : montant prévisionnel de 7 939.38 € HT avec une participation de la collectivité de 3 969.69 € (50%) et une prise en charge du SDE18 de 3 969.69 € (50%);

Soit un montant total prévisionnel pour l'opération de 16 462.88 €uros H.T., avec une participation financière communale de 6 526.74 €uros H.T. et une prise en charge du SDE18 de 9 936.14 € HT.

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré :

- approuve les plans de financement proposés ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à cette opération.

Vote à l'unanimité

17/41 - SDE 18 - PLAN DE FINANCEMENT - DOSSIER N°2017-05-021 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (PLAN REVE) - RUES DE L'ERMITAGE ET DU COLOMBIER ET ROUTE DE BOURGES

Rapporteur - M. LETROU: Le rapporteur expose à l'assemblée le plan de financement du dossier n°2017-05-021 - Rénovation de l'éclairage public (Plan REVE) - rues de l'Ermitage et du Colombier et route de Bourges.

- travaux de rénovation de l'éclairage public :
 - Dans le périmètre du plan REVE : montant prévisionnel de 29 874.00 € HT avec une participation de la collectivité de 8 962.20 € (30%) et une prise en charge du SDE18 de 20 911.80 € (70%) ;
 - Hors plan REVE : montant prévisionnel de 5 502.37 € HT avec une participation de la collectivité de 2 751.19 € (50%) et une prise en charge du SDE18 de 2 751.19 € (50%);

Soit un montant total prévisionnel pour l'opération de 35 376.37 €uros H.T., avec une participation financière communale de 11 713.39 €uros H.T. et une prise en charge du SDE18 de 23 662.99 € HT.

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement proposé ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à cette opération.

Vote à l'unanimité

**17/42 - INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION - 2^{EME} TRANCHE
PLAN DE FINANCEMENT 2017**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'installation d'un système de vidéoprotection - 2^{ème} tranche, d'un montant prévisionnel de **115 000.00 €uros H.T.**, soit **138 000.00 €uros T.T.C.**

Les aides de l'Etat - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et du Conseil Départemental - Produit des Amendes de Police sont sollicitées.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

-approuve et décide d'inscrire au budget prévisionnel 2017, le projet d'installation d'un système de vidéoprotection - 2^{ème} tranche.

- approuve le principe de le réaliser dans les deux années à venir.

- approuve le plan de financement suivant :

- **Etat - FIPD : 46 000.00 €uros** représentant 40 % du montant H.T. des travaux.
 - **Conseil Départemental - Produit des Amendes de Police : 25 000.00 €uros** (subvention plafonnée) représentant 21.74 % du montant H.T. des travaux.
 - **Commune - Fonds propres** : le solde du montant H.T. des travaux plus l'avance de T.V.A.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à cette opération.

Vote à l'unanimité

Abstention : 2 (Mme MARTINEZ, M. JOUCAVIEL)

17/43 - EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF MAURICE PINSON - PLAN DE FINANCEMENT 2017

Rapporteur - M. CHASSET: Le rapporteur expose à l'assemblée le projet d'extension du complexe sportif Maurice Pinson, d'un montant prévisionnel de **998 000.00 €uros H.T.**, soit **1 197 600.00 €uros T.T.C.**

Les aides de l'Etat - Fonds National de Développement du Sport (FNDS) et DETR, du Conseil Régional du Centre Val-de-Loire via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du Pays Berry St Amandois et du Conseil Départemental du Cher sont sollicitées.

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré :

-approuve et de décide d'inscrire au budget prévisionnel 2017, le projet d'extension du complexe sportif Maurice Pinson

-approuve le principe de le réaliser dans les deux années à venir.

- approuve le plan de financement suivant :

- **Etat - FNDS : 199 600.00 €uros** représentant 20 % du montant H.T. des travaux.
 - **Etat - DETR : 199 200.00 €uros** représentant 19.96 % du montant H.T. des travaux.
 - **Conseil Régional du Centre Val-de-Loire - via le CRST du Pays Berry St Amandois : 199 600.00 €uros** représentant 20 % du montant H.T. des travaux.
 - **Conseil Départemental du Cher : 200 000.00 €uros** représentant 20.04 % du montant H.T. des travaux.
 - **Commune - Fonds propres** : le solde du montant H.T. des travaux plus l'avance de T.V.A.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à cette opération.

Vote à l'unanimité

Abstention : 2 (Mme MATHIEU, M. GRENIER)

**Le Maire,
Conseiller Régional,
Louis COSYNS.**